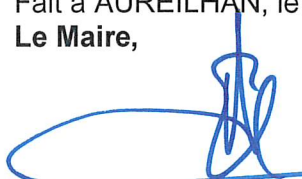


**Liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal lors de sa
séance du 10 mars 2025**

Article L. 2121-25 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales

- **Délibération n° 2025-04**
Débat d'Orientations Budgétaires.
- **Délibération n° 2025-05**
Fusion des écoles maternelle et élémentaire des Cèdres – approuvée à l'unanimité.
- **Délibération n° 2025-06**
Signature des marchés de travaux de reconstruction du bâtiment « Mille Clubs » pour amélioration énergétique et accessibilité – approuvée à l'unanimité.
- **Délibération n° 2025-07**
Signature de l'avenant n°3 au lot n°1 « Terrassement Voirie Réseaux » du marché de travaux d'aménagement du Cœur de Ville d'Aureilhan – approuvée à la majorité de 26 voix pour et 1 abstention.
- **Délibération n° 2025-08**
Cession des lots 16-17 et 24 dépendant d'un ensemble immobilier cadastré section AI numéro 455 – approuvée à l'unanimité.
- **Délibération n° 2025-09**
Elaboration du Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées – approuvée à l'unanimité.
- **Délibération n° 2025-10**
Ressources Humaines : autorisation de recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activités – approuvée à l'unanimité.
- **Délibération n° 2025-11**
Ressources Humaines : création d'un poste de médecin au Centre de Santé – approuvée à l'unanimité.
- **Délibération n° 2025-12**
Ressources Humaines : recrutement de médecins vacataires pour le Centre de Santé – approuvée à l'unanimité.
- **Délibération n° 2025-13**
Contrats d'assurance des risques statutaires 2026-2029 – approuvée à l'unanimité.

Fait à AUREILHAN, le 11 mars 2025
Le Maire,


Emmanuel ALONSO.



La Secrétaire de séance,


Isabelle CHEDEVILLE.